



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 8 mai 2018, l'emblème de l'«Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle», qui figurent ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. l'emblème



8 mai 2018

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle